

Conseil Municipal du Jeudi 2 Mars 2023 Synthèse des principales décisions

La présente note synthétise les principales décisions prises lors du conseil municipal du 2 mars 2023. Elle n'a pas vocation à remplacer le compte rendu mis en ligne sur le site internet, ni le procès-verbal.

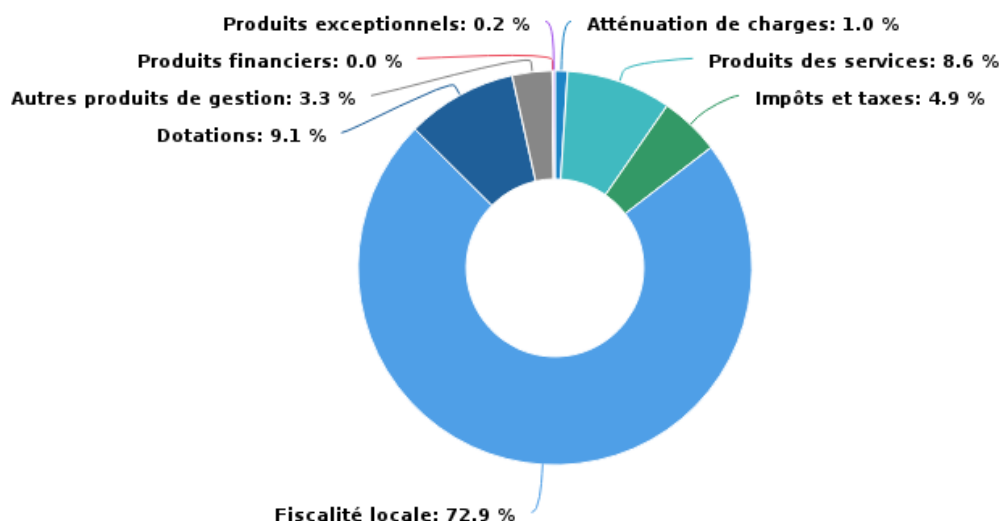
--- DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES

Le débat d'orientations budgétaires traduit les engagements politiques et les projets de la municipalité en 2023. Il précède le vote du budget qui aura lieu mi-avril. Les dépenses et les recettes d'une collectivité doivent être équilibrées.

1. Les recettes réelles de fonctionnement et projection jusqu'en 2023

La commune a choisi d'évaluer ses recettes avec prudence, compte tenu des incertitudes liées au contexte économique international et national.

Structure des recettes réelles de fonctionnement



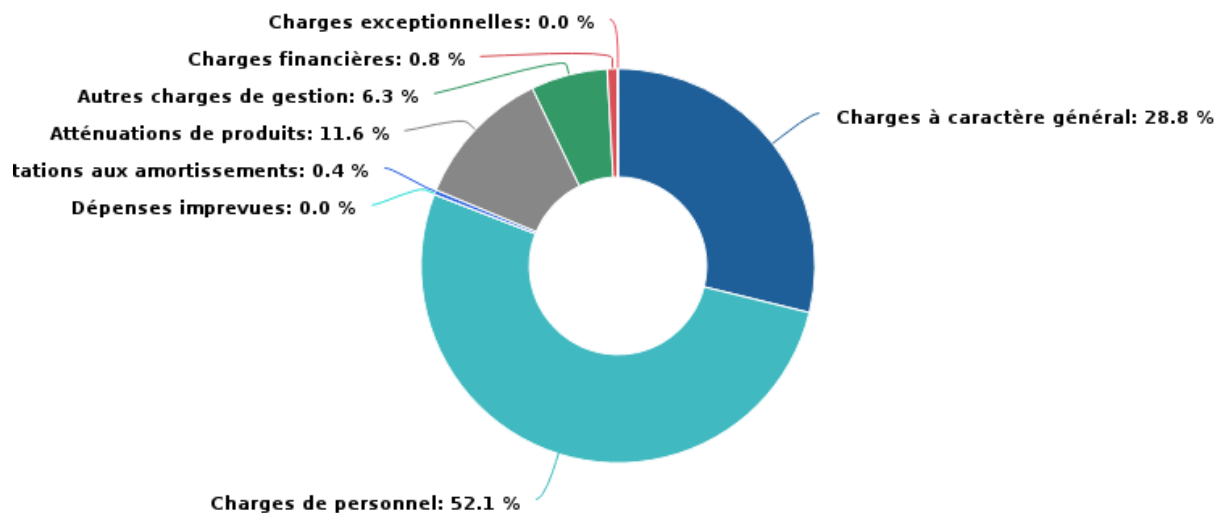


2. Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

La commune prévoit de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement de 16,67 % par rapport à 2022, vision pessimiste. Cette hausse s'explique notamment par :

- Charges à caractère général : une nette hausse des dépenses de fluides, l'augmentation des prix à la consommation, la renégociation de contrats de prestations de services, l'augmentation des cotisations d'assurances, la formation des agents.
- Dépenses de personnel: évolution du point d'indice de la fonction publique et du SMIC, évolutions de carrière, glissement vieillesse technicité (GVT), remplacements et recrutements.

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



3. L'endettement de la commune

Pour l'exercice 2023, la commune disposera d'un encours de dette de 13,8 millions €.

Elle dispose d'une capacité de remboursement de la dette de 1,8 ans. Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 5,5 années en 2021 (*DGCL – Données DGFIP*).

4. Les dépenses d'équipement

La commune souhaite engager en 2023 un programme d'investissements dynamique conforme aux engagements de campagne et à la gestion des risques naturels. Ces dépenses se répartissent en trois axes :



Les crédits structurants, qui financent les grands projets 2023 pour un total de 9,2 M. d'€, avec en particulier les points suivants : Logements, Maison des adolescents, Ligne verte et bleue.

Réfection des Perrés communaux, Renforcement du maillage des voies vertes, Vidéo protection, Nouvelle caserne de gendarmerie – lancement des études, Ecole de musique, Etude sur la future école de danse, Relocalisation du poste de secours et de la gare du petit train de l'Horizon et requalification de l'océan.

- > **Les crédits de principe, qui financent l'entretien du patrimoine municipal**, pour 4, 2 millions et portent sur les sujets suivants : écoles, voirie, éclairage public, entretien bâtiments communaux, comités de villages, marchés municipaux, maison de la glisse, soutien au CCAS et rénovation des locaux, acquisition de mobil homes pour les forces de sécurité, performance énergétique.
- > **Les moyens des services, qui financent le fonctionnement des services**, à hauteur de 935 000 € avec pour principaux postes ; les services techniques, la sécurité, les transports et, nouveauté cette année, une ligne dédiée aux incendies de forêt.

Les dépenses d'équipements seront financées principalement par l'autofinancement de la Commune.

5. Budgets annexes

Les principaux investissements des budgets annexes sont indiqués ci-dessous

- Corps morts :
 - o Construction d'un ponton dédié à la SNSM et à la gendarmerie maritime au nord du Port de la Vigne, pour accueillir le nouveau GEAM
 - o Réfection des pontons
- Villages ostréicoles :
 - o Réfection des perrés, lancement de la Maison de la Mer

6. Conclusion

Dans un contexte international de guerre en Ukraine et de hausse des prix, la Commune continue d'investir pour proposer à ses administrés une nouvelle offre d'équipements et de nouveaux services.

Ces choix politiques engendrent de nouvelles charges mais grâce à sa bonne santé financière, la commune choisit de ne pas augmenter sa fiscalité pour préserver le pouvoir d'achats de ses administrés.



---- PROTECTION DES RISQUES D'INCENDIES DE FORÊT

Lors de l'incendie d'Arès en septembre 2022, le Lac de Bénédicte a été utilisé par les services du SDIS comme zone de pompage prioritaire pour combattre le feu, mais son accès était difficile. La Ville a donc décidé de créer un accès et une aire de retournement adaptés aux véhicules de secours, et de réaliser une zone de pompage permanente dans le lac.

Le site étant un espace naturel protégé, les travaux ont été validés par le SIAEBVELG (gestionnaire du site), le SDIS et le service environnement de la mairie de Lège-Cap Ferret. La collectivité sollicite pour ce projet une aide financière auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.

Cette délibération entre dans le cadre du plan d'action déployé par la Ville pour renforcer la prévention et la gestion du risque incendie de forêt d'ici la saison estivale : débroussaillage des parcelles privées et publiques, pose de barrières pour fermer les accès forestiers en cas de risque, pose de bornes d'alerte en forêt, refonte du DICRIM distribué avec la prochaine revue municipale, création de lieux de rassemblement dans les villages, surveillance nocturne de la forêt.





---- PROXIMITÉ

Nouveaux tarifs des marchés de plein air

Suite à la commission paritaire des marchés de plein air du 14 février dernier, le Conseil Municipal a approuvé les nouveaux tarifs des 4 marchés extérieurs, validés par la commission mixte paritaire.

Lège bourg : jeudi et samedi

Claouey : tous les jours sauf le lundi et le mardi et tous les jours du 17/06/23 au 24/09/23

Piraillan : le samedi 24/06/23 au dimanche 3/09/23

Lège-Cap Ferret : le mercredi et samedi et dimanche. Ouverture tous les jours du 18/06/23 au 17/09/23

Recensement de la population 2023

Le recensement de la population détermine le nombre d'habitants résidant 6 mois et plus sur la commune. Il conditionne les aides de l'Etat ainsi que le dimensionnement des équipements de la commune.

La période du recensement a été fixée par l'INSEE du 19 janvier au 18 février 2023. A cette période, de nombreux habitants sont absents de leurs résidences, mais la loi ne prévoit aucune dérogation pour les stations balnéaires. La commune a dû renforcer son équipe d'agents recenseurs pour faciliter l'obtention de résultats fiables.

---- SECURITÉ

Convention de disponibilité pour participation aux missions de sécurité civile des sapeurs-pompiers volontaires

La Commune compte parmi ses agents 7 sapeurs-pompiers volontaires qu'elle veut encourager dans cette dynamique citoyenne. Elle souhaite s'inscrire dans un partenariat avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) pour organiser leur disponibilité.

Recrutement des Sauveteurs Aquatiques pour la saison estivale

Dans le cadre de l'organisation des secours et de la surveillance des plages pour la prochaine saison estivale, la Ville va recruter 38 sauveteurs aquatiques.

Expérimentation d'un Dispositif Prévisionnel de Secours Aquatique

En dehors de la période de surveillance estivale, les plages du littoral peuvent faire l'objet de fortes affluences. **Afin de renforcer la prévention des noyades, la municipalité souhaite tester un dispositif prévisionnel de secours (DPS) conclu avec le club de sauvetage côtier de l'Horizon**, association locale affiliée à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et organisme de sécurité civile.

Ce dispositif concerne notamment les week-ends et jours fériés de l'avant saison (avril à juin) et d'après saison (septembre) ainsi que les journées dites « défavorables » (conditions météorologiques). Cette équipe sera composée d'intervenants secouristes et sauveteurs aquatiques. Ils auront vocation à assurer une

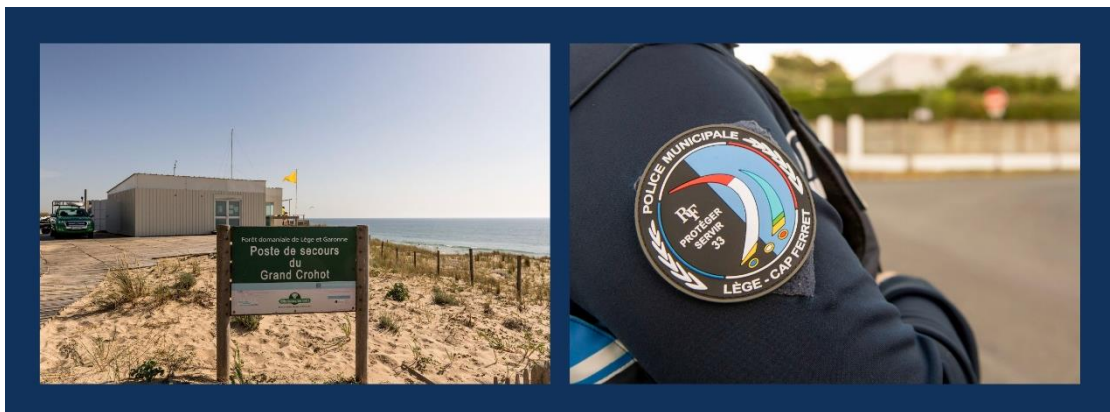


présence préventive des risques de noyade, assurer l'alerte et l'accueil des secours publics et porter assistance aux personnes en détresse.

Renforcement des équipes de police municipale en saison estivale

Durant la période estivale, la Commune renforce chaque année ses équipes de police municipale. Elle lance le recrutement :

- Des agents saisonniers contractuels, Assistants Temporaire de Police Municipale (ATPM)
- Des agents saisonniers contractuels, Agent de Surveillance de Police Municipale (ASVP) pour surveiller la voie publique et des manifestations, surveiller les cales de mises à l'eau et contrôler les dépôts sur la voie publique sur la Commune.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Acquisition de parcelles avenue du médoc et route d'Ignac

La commune souhaite acquérir 3 parcelles dans le cadre de la politique d'habitat et de logement en vue de la création de logements à caractère social et abordable :

- une parcelle de 1 334 m² avenue du Médoc, dédiée au logement
- une parcelle de 3 848 m² et une autre de 3 753 m² route d'Ignac, dédiées principalement à des lots en accession à la propriété avec location du terrain.

Sur les terrains municipaux prioritaires, environ 50 logements seront édifiés dans les 2 prochaines années sous pilotage de la Ville. En complément, dans chaque lotissement de plus de 5 lots, la Ville prévoit 20% de logements sociaux. La Ville a construit de toutes pièces une politique de l'habitat, permettant d'utiliser au mieux les fonciers disponibles, d'assurer la qualité de l'habitat et son intégration dans la commune- et de proposer des montages innovants (dissociation foncier et bâti).



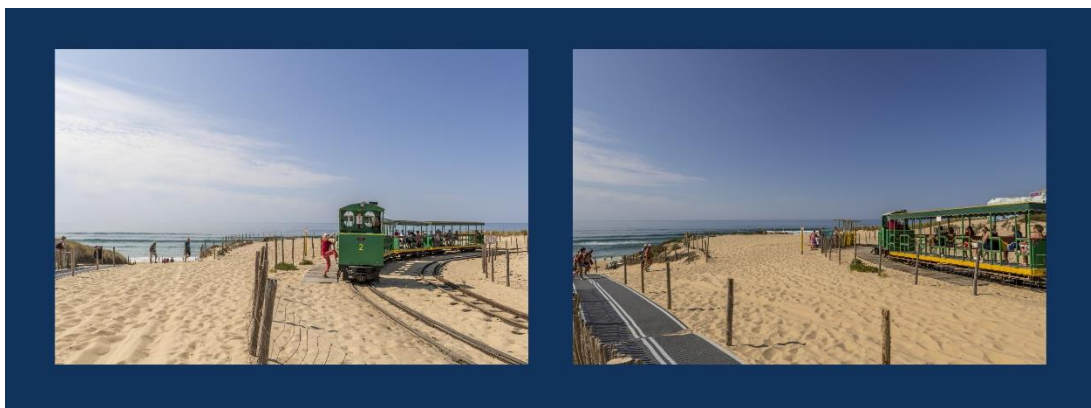
Programme de relocalisation et de requalification du site de l'HORIZON

Le secteur de l'Horizon au Cap Ferret subit fortement l'érosion. Dans ce contexte contraint, la Ville souhaite assurer la sécurité des baigneurs et restaurer la naturalité du site. **Elle engage une démarche pilote, avec le GIP Littoral et les différentes institutions concernées, pour relocaliser le poste de secours et la gare du petit train, et renaturer l'accès via l'avenue de l'Atlantique.**

Dans sa partie dunaire, ce projet est guidé par le souci de sécurité de la baignade et l'attachement au petit train, élément patrimonial du Cap Ferret.

Dans sa partie urbaine, il est guidé par la volonté de renaturer l'espace public, de désimperméabiliser les sols et de donner la priorité aux déplacements doux.

La commune sollicite des subventions pour ce projet structurant, qui va entrer en phase d'études règlementaires.



Programme annuel 2023 d'entretien des Plans Plage domaniaux et des pistes cyclables en Forêt Domaniale de Lège et Garonne

La Commune de Lège - Cap Ferret participe chaque année aux côtés du Département de la Gironde à l'entretien des dispositifs plan plage (plages océanes du Grand Crohot, du Truc Vert, et de l'Horizon) et des pistes cyclables en Forêt Domaniale de Lège et Garonne.

La Ville a validé les programmes d'action pour l'année 2023, en partenariat avec l'ONF et le Département. Ces programmes concernent la sécurité, l'accueil du public, la préservation des milieux et des paysages, les déplacements doux.

